

PRÉPARATION À L'AUTORISATION DE CONDUITE



ENGINS DE CHANTIER



Objectif

Obtention d'une **Attestation de Compétences** à la **Conduite En Sécurité** par le ou les salarié(s) afin de permettre la délivrance de **l'autorisation de conduite** par le chef d'entreprise,
(Articles **R4323-55 à 57** du code du travail et dans le respect des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 1999) Article **R. 233-13-19** du code du travail.

Public

- ⌘ Tout salarié appelé à conduire, même de manière occasionnelle, un engin de chantier requérant une autorisation de conduite pour son utilisation
- ⌘ Accessible aux personnes en situation d'handicap

Pré-requis

- ⌘ Comprendre la langue française
- ⌘ Pour le recyclage, avoir déjà suivi la formation initiale

Durée

- ⌘ Formation : 2 jours, soit 14 heures (pour un groupe minimal de 3 stagiaires et de 6 maximum)
- ⌘ Recyclage : 2 jours, soit 14 heures tous les **10 ans** (nombre de stagiaires idem session initiale)
- ⌘ Une journée de formation théorique (7h) suivie d'une journée de formation pratique (7h)

Validation

- ⌘ Evaluation finale théorique : à partir d'un QCM, durée (1h15)
- ⌘ Evaluation finale pratique : mise en situation pour la partie pratique (0h40/stagiaire/engin)
- ⌘ Au regard des résultats des épreuves théoriques et pratiques, délivrance d'une **Attestation de Compétences à la Conduite En Sécurité « ACCES »** pour le ou les engin(s) concerné(s)

Lieu et moyens à mettre en œuvre

- ⌘ La formation se déroulera au sein même de l'entreprise ou dans des lieux fournis par le responsable
- ⌘ Prévoir une salle avec tables et chaises, ainsi qu'un pan de mur dégagé ou un écran pour la vidéo projection (partie théorique)
- ⌘ Avoir à disposition les engins concernés et un terrain d'évolution d'une surface suffisante pour l'exécution des exercices, pouvant varier de 200 à 1000m² (partie pratique et évaluations)
- ⌘ Sur le terrain les stagiaires seront tenus d'avoir leurs équipements de protection (chaussures de sécurité, casque, gants et un gilet de sécurité à haute visibilité)

PRÉPARATION À L'AUTORISATION DE CONDUITE



PROGRAMME ENGIN DE CHANTIER

THÉORIE (7 H)

Partie 1. Règlementation (1h25)

- ↻ Les responsabilités
- ↻ Les acteurs de la prévention
- ↻ La documentation réglementaire
- ↻ Les accidents du travail
- ↻ Les vérifications obligatoires
- ✓ Quiz de vérification des acquis de la première partie (0h10)
- ✓ Pause (0h15)

Partie 2. Classification et technologie (1h30)

- ↻ Les typologies d'engins
- ↻ Les bases de fonctionnement
- ✓ Quiz de vérification des acquis de la deuxième partie (0h10)

Partie 3. Sécurité (1h50)

- ↻ Les risques liés à l'utilisation des engins
- ↻ Les règles de conduite
- ↻ Les règles de levage (selon l'engin)
- ↻ Les risques liés à l'environnement
- ↻ Les interdits
- ✓ Quiz de vérification des acquis de la troisième partie (0h10)
- ✓ Pause : (0h15)

Partie 4. Evaluation théorique par QCM (1h15)

PRATIQUE (7 H)

Partie 1. Vérifications (formation 0h30)

- ↻ De l'ensemble des documents
- ↻ Avant la prise de poste
- ✓ Evaluation : mise en situation de la première partie (0h40)
- ✓ Pause (0h15)

Partie 2. Conduite, circulation et manœuvres (Formation 1h30)

- ↻ Maîtriser l'utilisation du/des engin(s)
- ↻ Evoluer sur différents types de sols
- ↻ Respecter la signalisation
- ↻ Exécuter des manœuvres types
- ↻ Savoir charger et décharger sur porte engins (Facultatif selon les besoins de l'entreprise)
- ✓ Pause : (0h15)
- ✓ Evaluation : mise en situation de la deuxième partie (2h40)

Partie 3. Maintenance (Formation 0h30)

- ↻ Vérification de fin de poste
- ↻ Opérations d'entretien de premier niveau
- ✓ Evaluation : mise en situation de la troisième partie (0h40)
- ✓ *L'évaluation des acquis pratiques sera réalisée tout au long de cette journée*

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- ↻ Exposés théoriques, vidéoprojection de films
- ↻ Exercices pratiques avec les engins concernés
- ↻ Support pédagogique complet remis à chaque stagiaire
- ↻ Le formateur évaluera tout au long de la session les acquis de chaque stagiaire à l'aide d'un questionnaire pour la partie théorique et d'une mise en situation réelle pour la partie pratique, afin de réaliser un complément de formation si nécessaire avant l'évaluation finale qui permettra d'obtenir une « **Attestation de Compétences à la Conduite En Sécurité** » ACCES

GPS FORMATION – LE MOULIN NEUF – 12400 MONTLAUR TEL : 06 24 54 61 54

N° de SIRET : 453 877 433 00012 - Code APE : 8559B N° d'existence : 73 12 00537 12 – Organisme certifié Qualiopi
cq.gpsformation@gmail.com Site : www.formations-engins.com